

Ville de
Guérande

**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF
DE L'ANNEE 2022**

Table des matières

1 - INTRODUCTION	3
1 – 1 – PROPOS LIMINAIRES	3
1 – 2 – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2022	3
2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
2 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION.....	4
2 – 1 – 1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
2 – 1 – 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
2 – 2 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5
2 – 3 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8
2 – 4 – LA CAPACITE D’AUTOFINANCEMENT BRUTE ET NETTE PREVISIONNELLE 2022	9
3 – LA SECTION D’INVESTISSEMENT	11
3 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION.....	11
3 – 1 – 1 - LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT	11
3 – 1 – 2 - LES RECETTES D’INVESTISSEMENT	12
3 – 2 – LES DEPENSES RELLES D’INVESTISSEMENT 2022.....	13
3 – 3 – LES RECETTES RELLES D’INVESTISSEMENT 2022.....	13
4 - LA DETTE	14

1 - INTRODUCTION

1 – 1 – PROPOS LIMINAIRES

Pour mémoire, l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera jointe au budget primitif qui sera présenté à la délibération du Conseil municipal du 6 avril 2022.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2022 en application de l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

1 – 2 – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2022

Cette année, la ville de Guérande a fait le choix de voter son budget primitif en avril 2022.

Dans ce cadre, les excédents cumulés des exercices précédents peuvent être inscrits dans le budget primitif 2022 lors de son vote. En effet, les comptes de l'exercice 2021 sont désormais arrêtés et les résultats de l'exercice 2021 sont désormais connus.

Pour l'exercice 2022, la commune n'aura donc pas à adopter de budget supplémentaire courant juin afin de réintégrer les résultats 2021 ainsi que les restes à réaliser 2021 dans ses documents budgétaires.

Le budget primitif 2022 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De dégager un niveau de capacité d'autofinancement de 2M€ minimum ;
- De mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement élaboré dans le cadre du projet de mandat des élus.

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

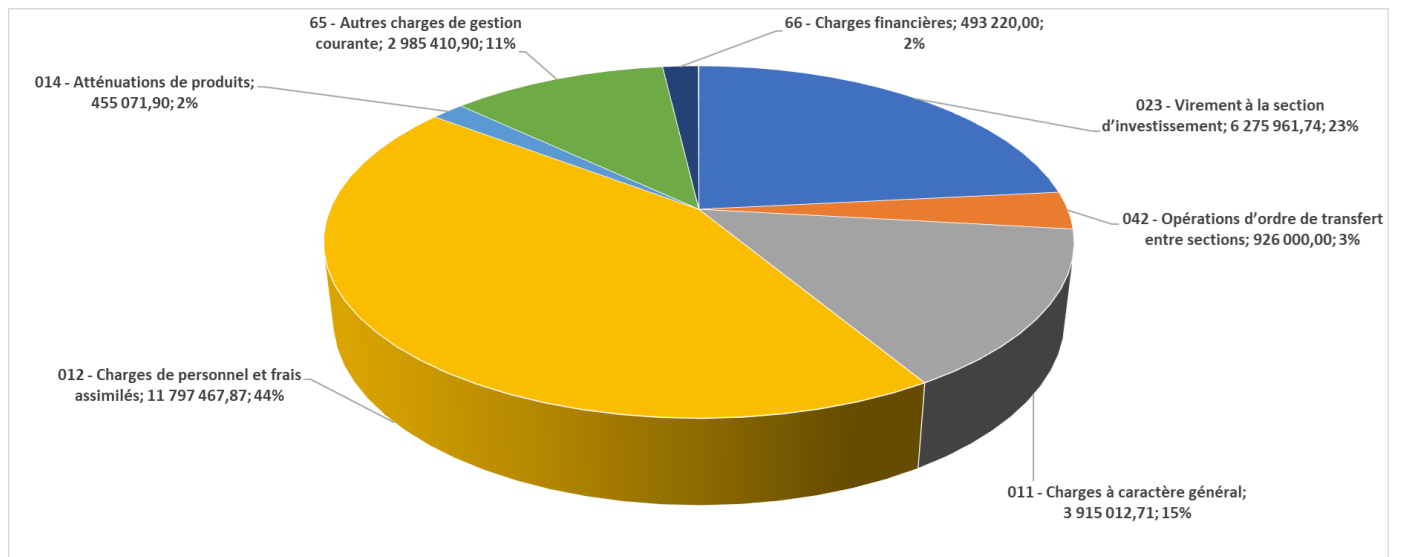
2 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION

La section de fonctionnement du budget primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses pour 26 855 645.12€.

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer ses dépenses du quotidien.

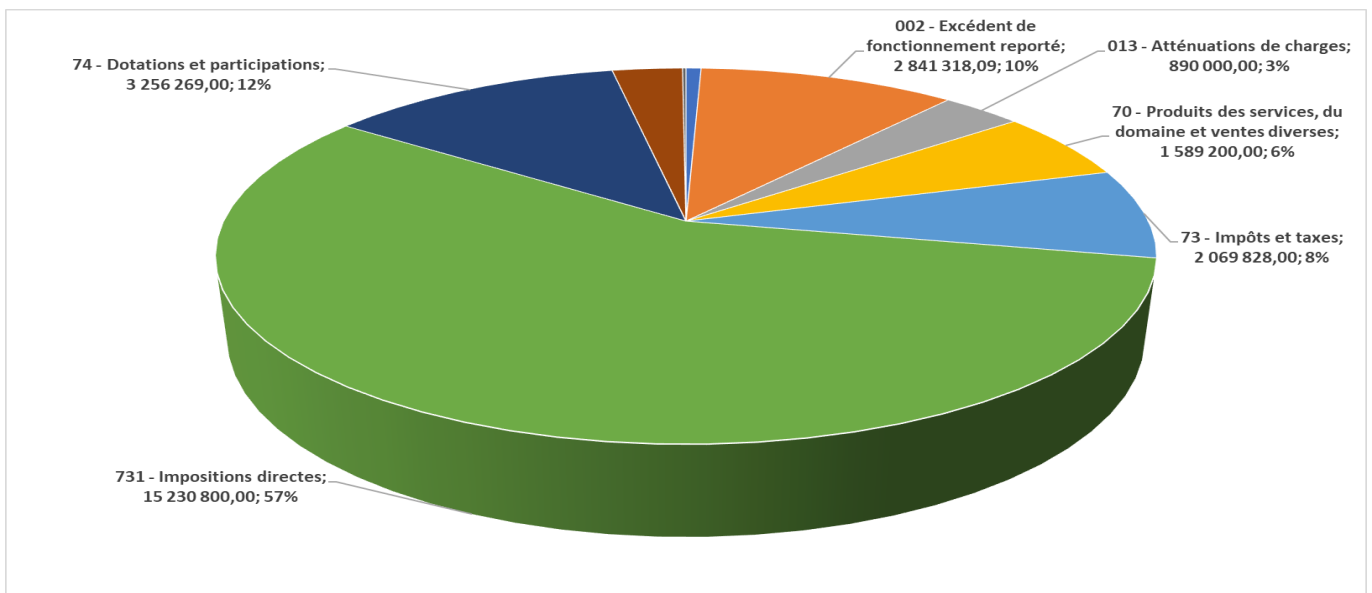
2 – 1 – 1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature des mouvements	Type de mouvement	Chapitre budgétaire - Code	Service gestionnaire	Montant des prévisions de BP votées	Crédits consolidés (après BS & DM)	Réalisé	Budget Primitif
				2021	2021	2021	2022
Fonctionnement				21 707 863,00	23 084 274,39	19 264 714,33	26 855 645,12
Ordre				2 154 371,00	3 924 558,73	1 063 567,71	7 201 961,74
		023 - Virement à la section d'investissement		1 131 286,00	2 901 473,73	0,00	6 275 961,74
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 023 085,00	1 023 085,00	1 063 567,71	926 000,00
Réel				19 553 492,00	19 159 715,66	18 201 146,62	19 653 683,38
		011 - Charges à caractère général		3 887 165,00	3 747 328,79	3 444 477,44	3 915 012,71
		012 - Charges de personnel et frais assimilés		11 714 234,00	11 419 586,08	11 179 545,15	11 797 467,87
		014 - Atténuations de produits		403 383,00	446 644,67	446 644,67	455 071,90
		65 - Autres charges de gestion courante		2 933 290,00	2 928 586,12	2 611 810,88	2 985 410,90
		66 - Charges financières		610 420,00	610 420,00	513 706,38	493 220,00
		67 - Charges exceptionnelles		5 000,00	5 000,00	2 812,10	5 000,00
		68 - Dotations aux provisions		0,00	2 150,00	2 150,00	2 500,00



2 – 1 – 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

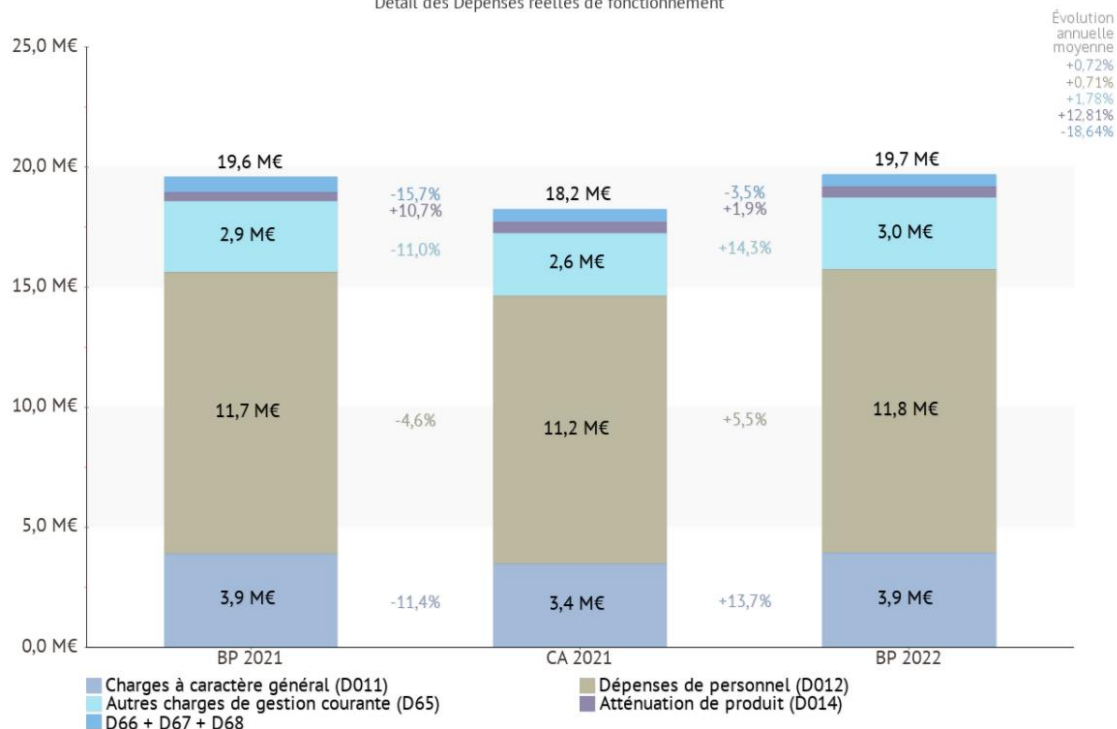
Nature des mouvements	Chapitre budgétaire - Code	Montant des prévisions de BP votées	Crédits consolidés (après BS & DM)	Réalisé	Budget Primitif
		2021	2021	2021	2022
Fonctionnement		21 707 863,00	23 084 274,39	22 323 096,77	26 855 645,12
Ordre		315 976,00	324 800,52	178 092,60	165 976,00
	042 - Opérations d'ordre entre sections	315 976,00	324 800,52	178 092,60	165 976,00
Réel		21 391 887,00	22 759 473,87	22 145 004,17	26 689 669,12
	002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00	1 285 666,37	0,00	2 841 318,09
	013 - Atténuations de charges	710 000,00	710 000,00	776 365,58	890 000,00
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 317 300,00	1 216 865,50	1 179 414,87	1 589 200,00
	73 - Impôts et taxes	2 030 307,00	2 057 307,00	2 080 711,00	2 069 828,00
	731 - Impositions directes	13 301 000,00	13 699 253,00	14 158 308,68	15 230 800,00
	74 - Dotations et participations	3 455 760,00	3 213 112,00	3 182 493,39	3 256 269,00
	75 - Autres produits de gestion courante	577 520,00	577 270,00	704 504,79	773 754,03
	77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	63 205,86	38 500,00



2 – 2 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2022 s'élèvent à 26 855 645,12€ dont 19 653 683,38€ de dépenses réelles et 7 201 961,74€ de dépenses d'ordre qui ne donnent pas lieu à décaissement.

GUERANDE
Détail des Dépenses réelles de fonctionnement



Plusieurs constats :

- Les dépenses réelles prévisionnelles pour 2022 sont stables par rapport aux crédits inscrits au BP 2021.
- Les dépenses réelles prévisionnelles pour 2022 sont toutefois supérieures d'environ 1.5M€ par rapport aux dépenses réalisées en 2021.

Les dépenses de personnel ont été évaluées à 11.8M€ pour 2022. La hausse par rapport au réalisé 2021 trouve son origine dans :

1. Les mesures incompressibles nationales qui concernent les revalorisations des grilles de rémunération des agents de catégorie C, le coût des élections 2022, la hausse des cotisations formation
2. Les mesures envisagées par la commune employeuse dont la refonte du régime indemnitaire des agents de catégorie C, la hausse de la participation employeur au titre de la prévoyance facultative, l'impact RH de l'organisation de la fête médiévale, les avancements et les promotions envisagés pour l'exercice 2022
3. La balance entrées/sorties des recrutements envisagés pour 2022
4. Les refacturations de frais effectués par CAP auprès de la commune pour certains postes (Chargé de mission Petite Ville de Demain, Chargé de mission « Subventions », Chargé de mission PEAN, ...).

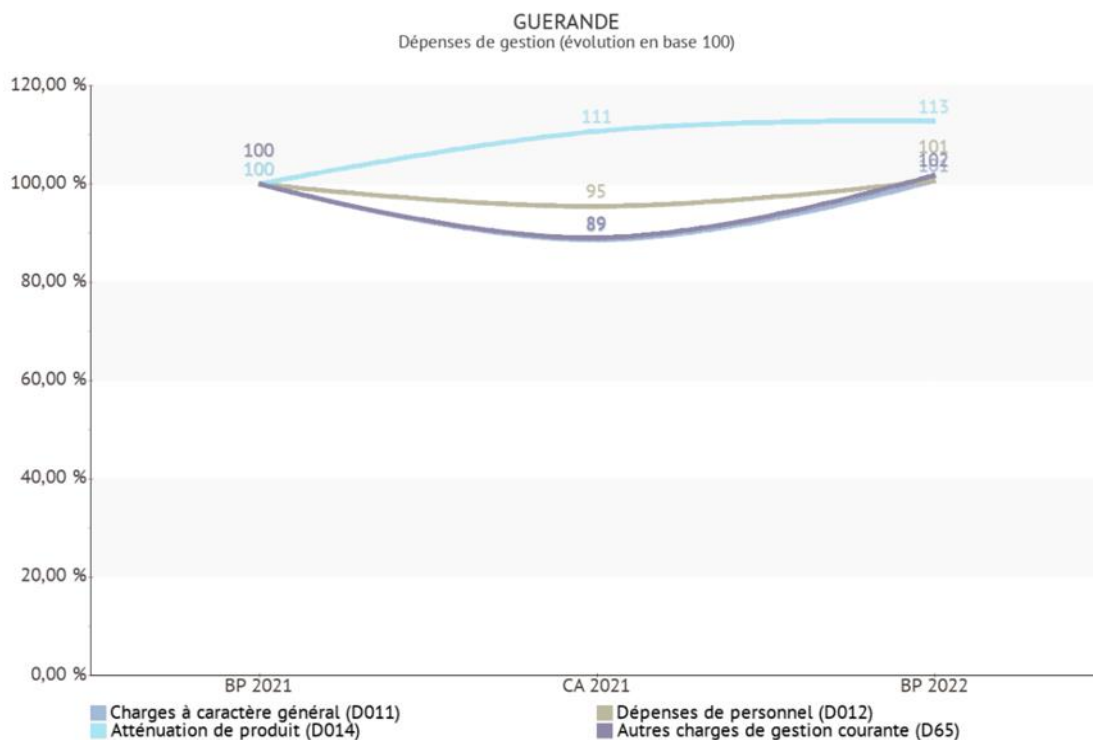
Les dépenses à caractère général (chapitre 011) ont été budgétées pour 3.9M€. Elles ont fait l'objet d'arbitrages intenses entre les Directions avec les élus référents afin de maintenir leurs niveaux dans les limites des ouvertures de crédits inscrites au BP 2021.

Attention toutefois, des incertitudes demeurent sur certaines données (le prix des fluides par exemple, la revalorisation générale du point d'indice envisagée pour le 01/07/2022), ce qui rend l'exercice de prévision délicat. Des ajustements de crédits en cours d'exercice par « Décision modificative » devront être envisagés en tant que de besoin.

Les dépenses prévues au chapitre 65 (versements aux organismes extérieurs) sont envisagées pour 3M€ en 2022 (contre 2.9M€ en 2021). Elles intègrent notamment 692K€ de participation de la ville de Guérande aux dépenses de fonctionnement supportées par le SIVOM de la Madeleine, 893K€ au bénéfice du CCAS, 183K€ de concours financiers prévisionnels en direction des associations guérandaises, 96K€ en direction du Comité des œuvres sociales du personnel de la ville de Guérande, 95K€ en direction des PEP Anjou Atlantique afin de participer à des actions en direction des jeunes, 95K€ en direction de la structure d'accueil de jeunes enfants « BB d'école », 610K€ de subventions de fonctionnement en direction des écoles privées.

Les dépenses du chapitre 014 (atténuations de produits) progressent de +10K€ par rapport au BP 2021. Ces dépenses se structurent principalement autour :

- Du prélèvement dont fait l'objet la ville de Guérande au titre de la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) pour 240K€ en 2022 contre 233K€ en 2021. La ville affichant un taux de logements sociaux de 12.51% contre un attendu de 25%. Le nombre de logements sociaux manquants sur le territoire de la commune s'élève à 1032 au titre de 2022.
- Du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (stable pour 187K€)
- Diverses restitutions au bénéfice du SIVOM notamment (dont des prestations CAF pour 25K€).

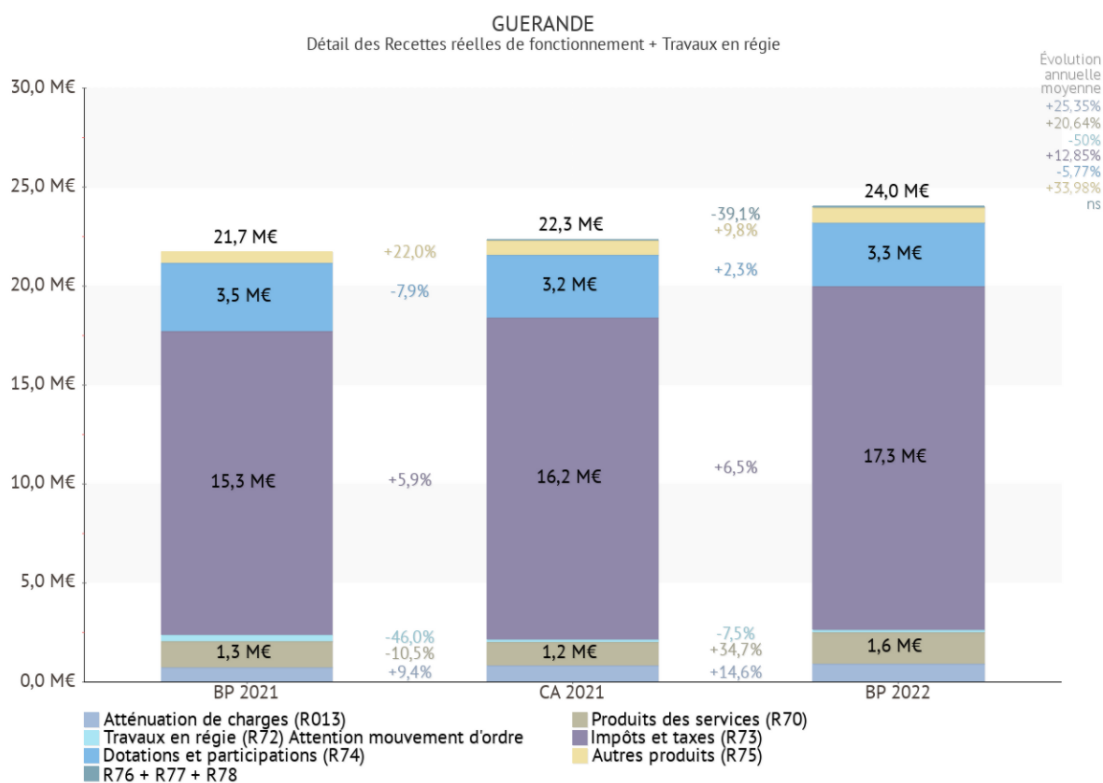


2 – 3 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement ont été évaluées à 24M€ pour 2022.

Elles se composent de :

- 17.3M€ de recettes fiscales (dont 2M€ d'attribution de compensation versées par l'Agglo. CAP Atlantique à la commune, 13M€ de recettes issues des impôts locaux, 1.650M€ de droits mutation, 380K€ de taxe sur l'électricité et 190K€ de taxe de séjour).
- 3.3M€ de dotations et autres concours versés par l'État au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement notamment.
- 1.6M€ de produits des services.



Les recettes des impôts locaux progressent en 2022 moyennant :

- **Une revalorisation du taux de majoration de la taxe d'habitation qui s'applique sur les résidences secondaires** (60% à compter de 2022 au lieu de 20% en 2021). Cette mesure a été adoptée en septembre 2021 par le Conseil municipal. La recette attendue supplémentaire pour la commune en 2022 par rapport à 2021 est de + 265K€.
- **La revalorisation de la part de l'État des valeurs locatives qui servent à la détermination des cotisations d'impôts locaux** (+3.40% pour 2022 en application de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé – IPCH – contre +0.2% en 2021). La recette attendue supplémentaire de l'application de cette mesure de revalorisation nationale des valeurs locatives est de + 350K€ pour la commune.

- **Une hausse des taux des taxes foncières pour 2022 de +5% par rapport à 2021.** Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'établirait à 37.23% pour 2022 (contre 35.46% en 2021) ; le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'établirait à 66.40% pour 2022 (contre 63.24% en 2021). La hausse de produits pour la commune serait de l'ordre de +450K€ environ.

2 – 4 – LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ET NETTE PREVISIONNELLE 2022

La Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. La CAF brute doit permettre de rembourser le capital des emprunts précédemment souscrits par la commune.

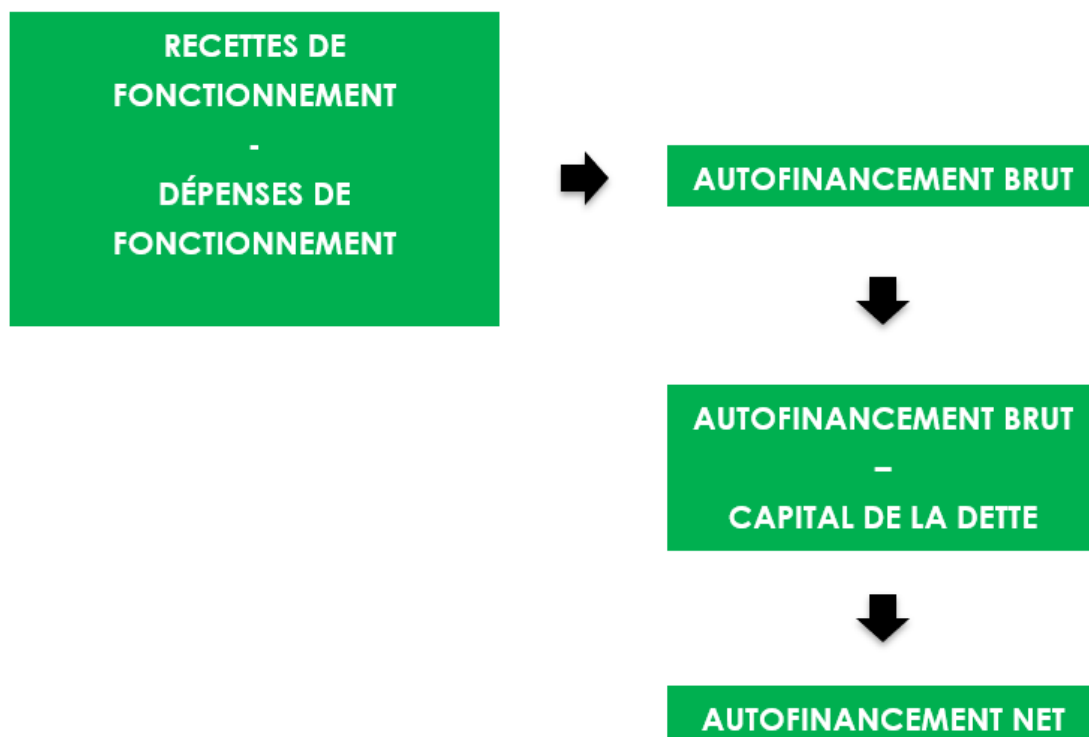
La Capacité d'Autofinancement nette est le solde, une fois le remboursement de la dette en capital effectué, qui permettra à la commune d'autofinancer ses dépenses d'investissement. La CAF nette peut aussi être appréciée comme une capacité dont dispose la commune pour mobiliser de nouveaux emprunts.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les **seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette.**

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE

GRILLE DE LECTURE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE :

Décomposition de la constitution de l'épargne

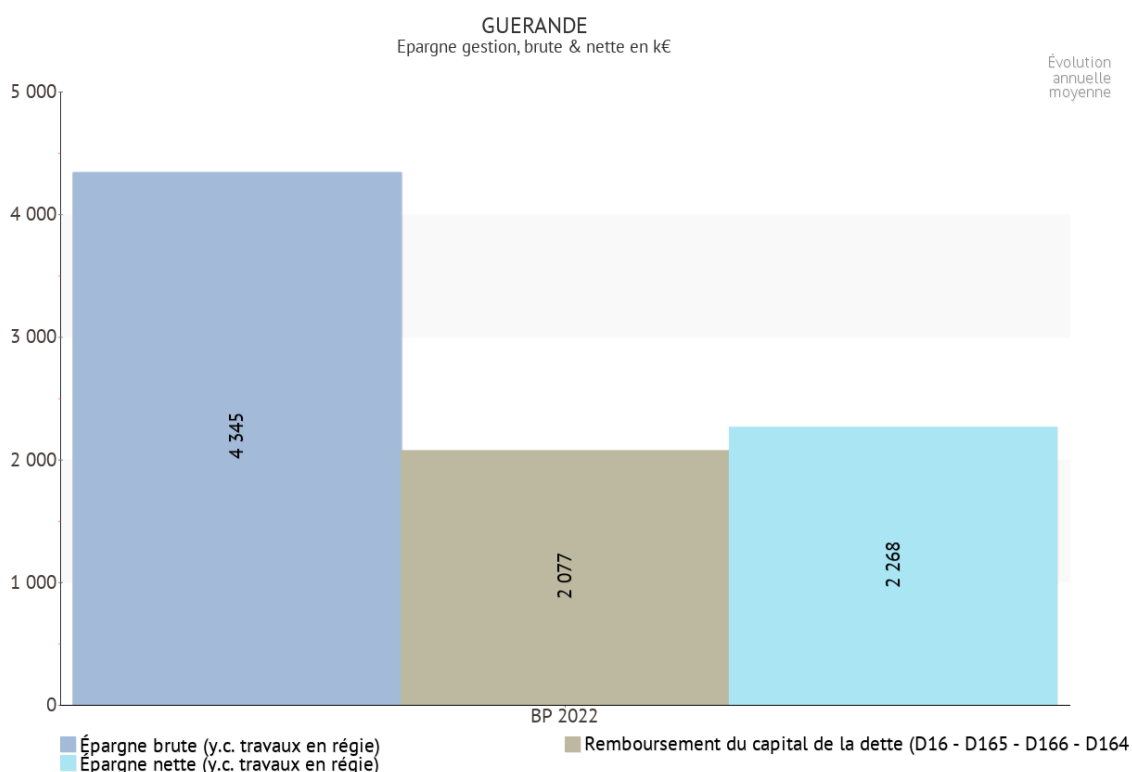


Le budget primitif 2022 permettrait d'afficher une capacité d'autofinancement brute de 4.3M€ environ. Ce niveau permettrait à la commune :

- De rembourser l'annuité en capital de ses emprunts (budgétée pour 2M€ environ)
- De dégager une **capacité d'autofinancement nette de 2.3M€** environ.

Cet autofinancement net sera affecté au financement des dépenses d'équipement récapitulées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune.

Pour rappel, la CAF nette représente également le volant de ressources que la collectivité pourrait éventuellement affecter au remboursement d'un nouvel emprunt. La CAF nette mesure par conséquent les marges de manœuvre dont dispose la commune en termes d'endettement.



3 – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

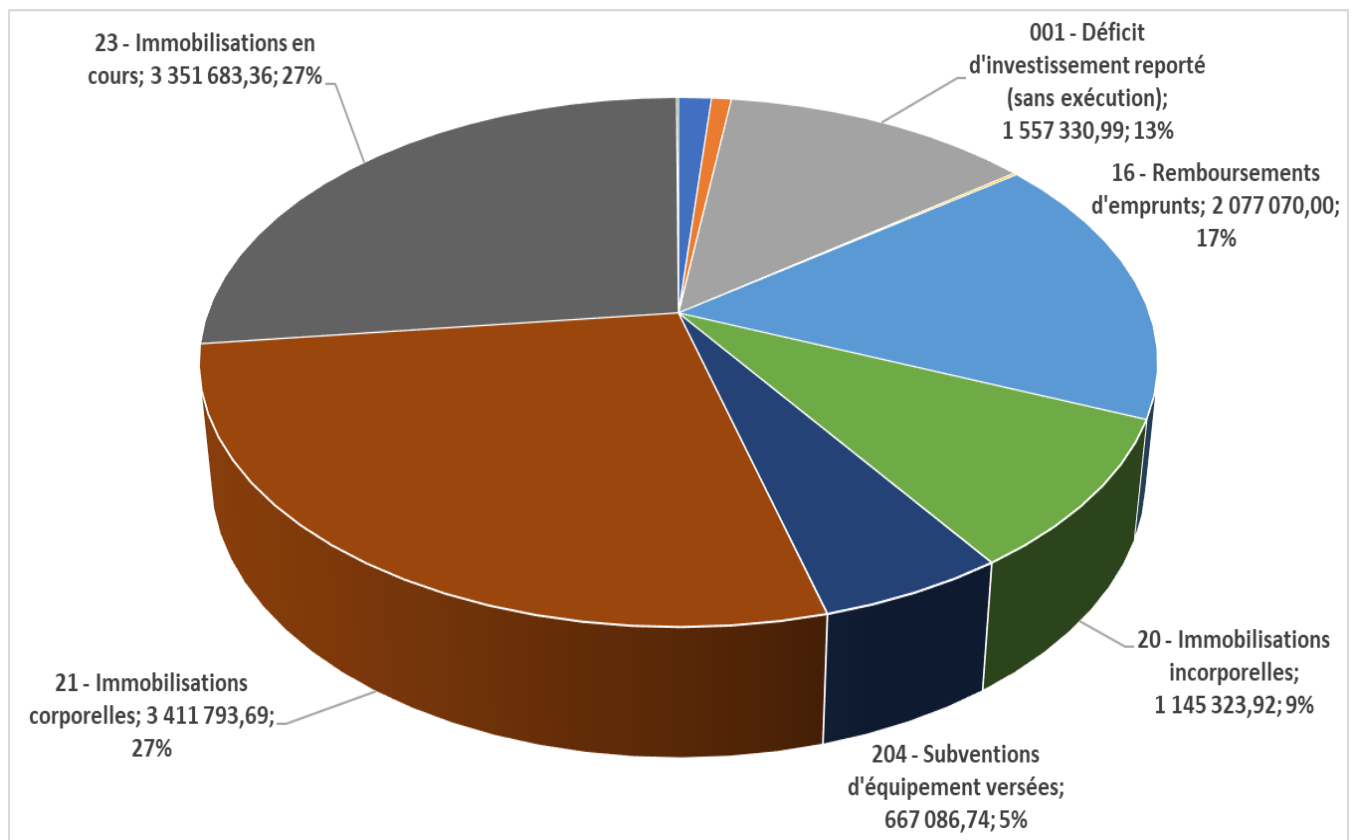
3 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION

La section d’investissement du budget primitif 2022 s’équilibre en recettes et en dépenses pour 12 502 961.95€.

Le budget d’investissement permet à la commune de préparer son avenir.

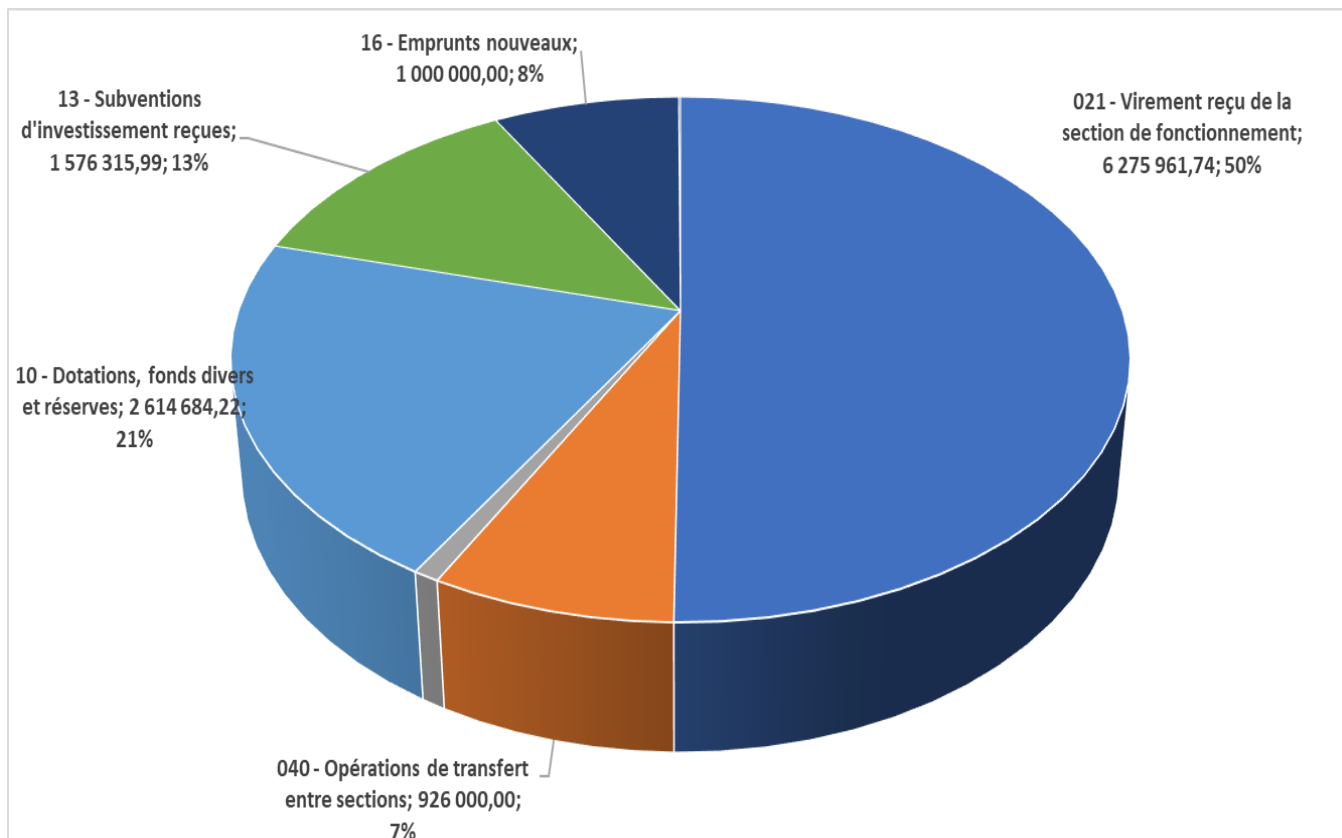
3 – 1 – 1 - LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Nature des mouvements	Chapitre budgétaire - Code	Montant des prévisions de BP votées	Crédits consolidés (après BS & DM)	Réalisé	Budget Primitif (y compris restes à réaliser)
		2021	2021	2021	2022
Investissement		12 170 192,00	17 608 272,50	7 515 086,01	12 502 961,95
Ordre		1 351 792,00	1 360 616,52	778 055,01	265 976,00
	040 - Opérations de transfert entre sections	315 976,00	324 800,52	178 092,60	165 976,00
	041 - Opérations patrimoniales	1 035 816,00	1 035 816,00	599 962,41	100 000,00
Réel		10 818 400,00	16 247 655,98	6 737 031,00	12 236 985,95
	001 - Déficit d'investissement reporté (sans exécution)	0,00	2 919 021,93	0,00	1 557 330,99
	13 - Subventions d'équipement remboursées	0,00	64 392,00	64 392,00	16 697,25
	16 - Remboursements d'emprunts	4 138 000,00	4 138 000,00	2 035 339,86	2 077 070,00
	20 - Immobilisations incorporelles	1 173 850,00	1 169 569,72	170 013,22	1 145 323,92
	204 - Subventions d'équipement versées	456 000,00	465 959,42	377 493,07	667 086,74
	21 - Immobilisations corporelles	1 926 300,00	2 424 592,10	1 210 455,52	3 411 793,69
	23 - Immobilisations en cours	3 109 150,00	5 055 410,61	2 873 627,13	3 351 683,36
	26 - Immobilisations financières	100,00	100,00	100,00	0,00
	27 - Autres immobilisations financières	0,00	5 610,20	5 610,20	0,00
	4541101 - Opérations pour le compte de tiers	15 000,00	5 000,00	0,00	10 000,00



3 – 1 – 2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature des mouvements	Chapitre budgétaire - Code	Montant des prévisions de BP votées	Crédits consolidés (après BS & DM)	Réalisé	Budget Primitif (y compris restes à réaliser)
		2021	2021	2021	2022
Investissement		12 170 192,00	17 608 272,50	8 876 776,95	12 502 961,95
Ordre		3 190 187,00	4 960 374,73	1 663 530,12	7 301 961,74
	021 - Virement reçu de la section de fonctionnement	1 131 286,00	2 901 473,73	0,00	6 275 961,74
	040 - Opérations de transfert entre sections	1 023 085,00	1 023 085,00	1 063 567,71	926 000,00
	041 - Opérations patrimoniales	1 035 816,00	1 035 816,00	599 962,41	100 000,00
Réel		8 980 005,00	12 647 897,77	7 213 246,83	5 201 000,21
	024 - Produits des cessions d'immobilisation	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 048 295,00	5 515 641,13	5 604 209,66	2 614 684,22
	13 - Subventions d'investissement reçues	1 789 185,00	2 976 639,53	1 604 701,22	1 576 315,99
	16 - Emprunts nouveaux	6 077 525,00	4 090 617,11	0,00	1 000 000,00
	204 - Mvt sur subventions d'équipement	0,00	0,00	1 541,49	0,00
	21 - Mvt sur immobilisations corporelles	0,00	0,00	594,46	0,00
	27 - Mvt sur immobilisations financières	0,00	0,00	2 200,00	0,00
	4541202 - Opérations pour le compte de tiers	15 000,00	15 000,00	0,00	10 000,00



3 – 2 – LES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT 2022

Hors déficit d'investissement reporté (1.5M€) et remboursements de dettes en capital (2.1M€), la commune a inscrit à son budget primitif 8.6M€ de dépenses d'équipement dont :

- 2.5M€ de restes à réaliser 2021 (crédits d'investissement 2021 engagés fin 2021 qui seront réalisés en 2022)
- 5.5M€ de crédits nouveaux en application du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2026
- 0.6M€ de dépenses d'équipement (nécessaires pour l'équilibre de la section d'investissement)

N° de politique publique	N° d'opération	Réalisé (mandaté)	Réalisé (mandaté & engagé)	Cumul inscriptions BUDGET PREVISIONNEL
		2021	2021	2022
Total		4 863 807,74	7 305 460,46	7 972 554,97
0 - OPERATIONS NON VENTILABLES		467 736,78	475 475,10	469 210,32
1 - ESPACE PUBLIC		541 331,37	1 062 468,83	1 631 137,46
2 - MONUMENTS HISTORIQUES OU NON PATRIMOINE CULTURELS ET AUTRES		874 562,14	1 702 527,26	1 139 465,12
3 - GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE		474 840,87	597 865,57	686 024,70
4 - FONCIER		59 123,27	76 276,27	439 521,00
5 - MATERIELS DES SERVICES		625 998,04	899 586,89	828 453,85
6 - PARTICIPATIONS SIVOM DE LA MADELEINE		90 665,12	90 665,12	205 000,00
7 - AMENAGEMENTS STRUCTURANTS		58 008,13	197 515,91	1 529 507,78
8 - PROJETS STRUCTURANTS		1 671 542,02	2 181 352,31	932 507,54
9 - PROVISIONS POUR ETUDES OU TRAVAUX		0,00	21 727,20	106 727,20

3 – 3 – LES RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT 2022

Pour financer ses dépenses d'équipement, la commune pourra compter sur :

- La capacité d'autofinancement nette prévisionnelle dégagée au niveau de la section de fonctionnement de son budget 2022 pour 2.3M€
- 550K€ de FCTVA
- 330K€ de taxe d'aménagement
- 1.6M€ de subventions d'investissement
- 250K€ d'autres recettes d'investissement (dont les recettes du mécénat)
- Son fonds de roulement (sa trésorerie) pour 3M€ (obligation d'équilibre du budget).

A noter que la trésorerie de la commune (son fonds de roulement) ne sera pas intégralement consommée sur 2022, certaines dépenses ayant vocation à être engagées sur 2022 mais décaissées sur 2023.

Aucun emprunt nouveau n'a été inscrit au budget primitif 2022. L'emprunt repris dans le BP 2022 correspond à un emprunt souscrit en fin d'exercice 2021 dont la mobilisation est intervenue le 21 janvier 2022 (et qui figure dans les restes à réaliser en recettes).

4 - LA DETTE

L'encours de dettes de la ville de Guérande s'élèvera au 31/12/2022 à 19.9M€. La collectivité se désendettera pour environ 1M€ courant 2022.

L'encours de dettes de la commune au 31/12/2022 serait le suivant :

- 13.8M€ de dettes bancaires « classiques »
- 2.2M€ (TTC) d'encours lié au PPP signé avec Bouygues dans le cadre du plan lumière de la ville.
- 3.9M€ d'encours de dettes au titre du BEA « Gendarmerie » (dont le laissé à charge pour la commune avoisine les 60 à 70K€ environ annuellement pour 400K€ d'annuité en capital, intérêts et loyer).

L'encours de dette de la ville de Guérande n'est pas exposé à un risque de taux. 91% de l'encours sont adossés à des emprunts à taux fixe, 9% des emprunts sont sur des index variables (EURIBOR et Livret A).

Le taux d'intérêt moyen de l'encours de dettes de la commune serait de 2.27% au 31/12/2022. La charge d'intérêt prévisionnelle budgétée pour 2022 par la commune est de 480K€ environ.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dettes au 31/12 de l'exercice	28 936 862,00 €	25 574 456,00 €	25 232 382,00 €	23 002 185,00 €	20 966 846,00 €	19 898 233,00 €
dont encours de dettes "Gendarmerie" au 31/12 de l'exercice	4 587 026,00	4 457 814,00	4 328 602,00	4 199 390,00	4 070 178,00	3 940 966,00 €
Population légale au 01/01 de l'exercice	16730	16914	16779	16426	16681	16681
Encours de dettes global / habitant à Guérande	1 730 €	1 512 €	1 504 €	1 400 €	1 257 €	1 193 €
Encours de dettes "Hors gendarmerie" / habitant à Guérande	1 455	1 248	1 246	1 145	1 013	957 €
Encours de dettes par habitant des communes de même strate démographique	893 €	864 €	850 €	846 €	Non connu	Non connu

